



Pôlenergie

La Newsletter ❄️ 🎄



@POLENERGIE

POLENERGIE.ORG

Décembre 2022



ACTU DU PÔLE

Laurent Courtois, Président de Pôlenergie :

« Tout compte pour limiter le réchauffement climatique »

Décarb'innov, innover pour décarboner !

Page 3

Page 4

ACTU ÉNERGÉTIQUE

Entre usages concurrentiels et ressources en tension : une stratégie régionale nécessaire pour l'eau

Plan d'Aides de l'Etat aux entreprises, face à l'envolée des prix de l'énergie

Page 5

Page 6

OPPORTUNITÉS & APPELS À PROJETS

Page 7

ACTU DU PÔLE

L'ÉDITO AU-DELÀ D'UN SIMPLE CLUSTER, UN TIERS LIEU

L'émission Décarb'innov du 8 décembre prochain parle de l'innovation pour dé-carboner notre industrie. Son tournage au CEA Tech à Lille fut une aventure passionnante face caméra mais tout autant intéressante dans le back office : tous ces « startups » se rencontraient souvent pour la première fois. Autour d'un café, ils se découvraient et envisageaient des collaborations possibles.

Une illustration vivante de ce que Pierre Giorgini, ancien recteur de l'université catholique de Lille, nomme un « tiers lieu » ; illustration d'autant plus convaincante qu'elle se tenait dans ce lieu emblématique qu'est Euratechnologie, ancienne usine de l'époque révolue de l'efficacité productiviste du 19e et début 20e et transformée avec brio en une « usine » à rencontres et développement de startups pour notre 21eme siècle. Le CEA Tech ne s'y est pas trompé en y plaçant son

showroom, en lien direct avec nombre d'entreprises de la région.

Le lieu, pour Pierre Giorgini, c'est une proximité signifiante. La déconstruction des lieux d'aujourd'hui (lieux d'origine, lieux spatio-temporels, lieux d'entreprises, ...) ne s'accompagne-t-elle pas souvent d'une perte de sens parmi nos contemporains ?

Les lieux dont nous avons urgemment besoin sont ceux où l'intensité créative et relationnelle priment ; ces lieux sont fragiles car ils présupposent une forme de fluidité, d'ouverture à 360° au monde et sont donc sans protection. Puisqu'ils réinventent le monde, ils se doivent de s'intéresser à toutes les parties prenantes et prendre soin (=νόμος/nomos) de toute la maison (=οικία/oikia) et donc de toutes ses dimensions dans une approche trans- versale et complexe pour rebâtir une

nouvelle « οικονομία/oikonomía », une nouvelle « économie ».

Les tiers lieux ont cette vocation à ré-inventer de nouveaux modèles économiques où chaque élément se met en réseau pour, de proche en proche, reconstruire une structure nouvelle. Les enjeux sont de plus en plus globaux, mais les tiers lieux viennent les articuler sur un plan local qui fait sens.

A sa mesure, Pôlénergie se veut être l'un de ces tiers lieux où les parties prenantes de la transition énergétique se rencontrent et construisent de nouveaux modèles économiques plus contributifs, qui se réinventent par le bas, où s'opèrent des partages de connaissances et savoirs-faires et où s'articulent aspiration universelle et réalisations locales pour les Hauts-de-France.

L'ÉQUIPE

Laurent Courtois : Président

Jean Gravellier : Directeur

Adrien Aldeguer : Chargé d'études

Hélène Bécu : Chargée d'affaires

Hélène Dubrez : Chargée d'affaires

Grégory Desmidt : Chargé d'affaires

Responsable de rédaction : Jean Gravellier

Sophie Dumesnil : Chargée d'études

Esteban Gheniou : Chargé d'affaires

Eirik Steen : Chargé d'affaires

Romain Domzalski : Responsable communication

Elisabeth Moreno : Responsable administrative

Julien Orient : Assistant administratif

Responsable de la publication : Romain Domzalski

CALENDRIER

8

DEC 2022

DÉCARB'INNOV

Emission spéciale diffusée à partir du CEA Tech

Plus d'infos et inscriptions sur polenergie.org

15

DEC 2022

WEBINAIRE «LES DÉFIS INDUSTRIELS DE L'HYDROGÈNE» - REGARD DU CETIM

Plus d'infos et inscriptions sur polenergie.org

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

ENTENT

Entent a développé une nouvelle solution de production d'électricité brevetée : le pulse. Cette technologie permet de valoriser les chaleurs de basse température, de 60°C à 150°C, en électricité utile.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS LIEVIN (CALL)

La communauté d'agglomération de Lens-Liévin est une intercommunalité française située dans le département du Pas-de-Calais et la région Hauts-de-France.

PACKGY

Améliorer l'efficacité énergétique des installations existantes

Stocker sur de longues périodes les énergies renouvelables intermittentes

LAURENT COURTOIS, PRÉSIDENT DE PÔLÉNERGIE : « TOUT COMPTE POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE »

Laurent Courtois, Conseiller Senior Energie et Décarbonation au sein d'Aluminium Dunkerque, est le récemment nommé Président de Pôlénergie. Nous nous intéressons dans cet interview à son parcours à la fois professionnel et énergétique, à ses motivations vis-à-vis du pôle d'excellence régional Pôlénergie et vis-à-vis des enjeux de notre région.



Pôlénergie : Laurent, par votre parcours professionnel, comment est né votre intérêt pour les questions énergétiques et environnementales ?

Laurent Courtois : Ma formation à la base est 100% tournée vers les questions économiques ; mais c'est au travers de mon premier emploi d'acheteur dans une PME de production de bois de chauffage densifié à Epinal que je me suis initié à ces questions d'énergie et d'environnement. Dans cette entreprise puis dans une autre que j'ai moi-même fondée, j'ai vécu la complexité d'un business model basé sur une activité saisonnière et où la composante logistique, les coûts fixes de transport jouent un rôle majeur dans l'équilibre économique de l'entreprise. J'ai rejoint Saint Louis Sucres en 2012 en position d'acheteur où 30% de mon temps était dédié au sourcing des énergies : les surcristers sont en effet des gazo-intensifs. Au bout de 5 ans, j'ai rejoint le papetier norvégien Norske Skog pour prendre en charge leur stratégie énergétique puis de décarbonation et la gestion des utilities de leur usine dans les Vosges à Epinal. C'est enfin au bout de 5 ans qu'Aluminium Dunkerque m'a fait signe : travailler pour le premier consommateur d'électricité français sur un même site, ça ne se refuse pas !

Pôlénergie : de ce parcours, quel enseignement tirez-vous pour vous-même et votre manière d'exercer votre métier ?

LC : Parti d'une vision économique, j'ai peu à peu pleinement habité cette conscience environnementale. Pour moi, aujourd'hui, je traite une économie de 10 KW avec le même soin qu'une économie d'1MW : il n'y a pas de trop petits gestes, chaque geste joue un rôle dans la diminution de notre empreinte carbone. La question énergétique et environnementale doit se diffuser à tous les échelons. S'il fallait trouver une formule, on pourrait dire qu'il n'y a pas à choisir entre la loi de Pareto et l'effet papillon que décrit Edward Lorenz ! Tout compte pour limiter le réchauffement climatique.

Pôlénergie : Laurent, vous êtes aussi président de la commission électricité à l'UNIDEN. Quel est cet organisme ?

LC : J'ai fait connaissance de l'UNIDEN lorsque je travaillais pour Saint Louis Sucre. L'UNIDEN est une association qui représente les intérêts des industriels énérgo-intensifs en France et pour lesquels les coûts d'approvisionnement en énergie et les coûts des émissions de CO2 sont un facteur essentiel de compétitivité sur les marchés mondiaux. Sa voix est très entendue par la puissance publique : c'est le résultat de la qualité de ses comptes-rendus et recommandations mais cela vient aussi du poids que ses membres représentent en termes d'emplois et de la position de ses membres très en amont des filières économiques qui fait que leur bonne santé influe sur des pans entiers de l'économie de notre pays.

La commission électricité fait des propositions au gouvernement pour préserver la compétitivité de ses membres. Sur l'aspect énérgon, il s'agit par exemple de réformer l'ARENH . Sur la composante transport du prix de l'électricité, il s'agit de proposer des mécanismes de réduction des charges comme par exemple l'abattement du

TURPE avec des engagements en performance énergétique en contrepartie. La commission électricité travaille beaucoup également la question de la flexibilité et représente là encore les industriels auprès du gestionnaire de réseau ; les mécanismes dits de capacité sont des leviers de réduction des factures et donc de compétitivité pour les entreprises (mais même aussi pour les particuliers), à travers le financement d'actifs de pointe qui certes créent un surcoût mais génèrent également des revenus selon l'équilibre du réseau...

Pôlénergie : Venons-en aux enjeux énergétiques pour Aluminium Dunkerque. Quels sont les termes de l'équation ?

LC : Pour produire une tonne d'aluminium, il faut 13,5 MWh ; l'énergie en temps normal représente 25% du coût complet de l'aluminium. Ainsi, notre site consomme 4 TWh d'électricité par an ! L'aluminium entre dans le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), ce qui implique à terme, la disparition des quotas gratuits CO2. A partir de 2026-2027, chaque tonne de CO2 émise coûtera à l'entreprise le prix du carbone selon le marché des quotas : 80€/tonne aujourd'hui, combien demain ?... La tonne d'aluminium se vend sur le marché en moyenne à 3000 €/tonne. Or le prix moyen attendu de l'électricité en 2023 sera pour nous aux alentours de 400€/MWh. Pour une tonne d'aluminium, on voit bien que le coût de la seule électricité fait perdre de l'argent à l'entreprise. Voilà donc pourquoi l'ARENH (L'« ARENH » signifie « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique ». Il permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics.) nous est nécessaire pour amortir le coût de l'électricité. Aluminium Dunkerque s'est adapté en baissant son activité de 30% sur cet hiver pour éviter une exposition marché trop forte, mais sans avoir recours au chômage partiel.



Pôlenergie : Venons-en à Pôlenergie. Quel serait votre premier rapport d'étonnement ?

LC : J'ai découvert une équipe jeune, très impliquée sur les problématiques énergétiques et fortement désireuse de produire du sens. On voit que chacun des collaborateurs souhaite apporter quelque chose aux adhérents et

plus largement aux acteurs de la région Hauts-de-France. Pour moi, Pôlenergie, c'est une clé d'entrée sur toutes les problématiques énergétiques de la région. Le mot « toute » a son importance : il y a plus de valeur ajoutée dans une approche pluridisciplinaire que dans une mono-solution.

Pôlenergie : Comment voyez-vous votre rôle au sein de Pôlenergie ?

LC : Mon rôle est de veiller à ce que l'on réponde bien aux besoins de tous nos adhérents, tous, au sens de taille, type, géographie, etc.. L'activité de Pôlenergie au départ était surtout dunkerquoise, elle s'élargit maintenant à l'ensemble des Hauts-de-France, il faut donc prendre en compte toutes ces facettes.

Beaucoup voient la crise énergétique que nous traversons comme une fin, il me semble qu'il faut plutôt s'attacher à la considérer comme une opportunité, celle de se transformer ! Il faut savoir se réinventer pour transformer la contrainte en opportunité ou ad minima la minimiser. Il y a désormais beaucoup de supports et même un certain alignement des planètes entre une volonté sociétale plus affirmée, l'écoute de la puissance publique, un impératif économique et des moyens financiers abondés par l'Etat. Tous les ingrédients pour réussir cette transition !

Une formation sur les outils de flexibilité électrique pour l'industrie sera proposée le 19 janvier 2023 par Laurent Courtois. Informations et inscriptions, contactez nous : contact@polenergie.org

DÉCARB'INNOV, INNOVER POUR DÉCARBONER !



INNOVER POUR DÉCARBONER

Décarboner son process industriel, ses produits nécessite d'introduire une grande part d'innovation. De nombreuses solutions innovantes se développent déjà, de nombreux centres de recherche travaillent à la maturation de nouvelles technologies, implantables à terme en milieu industriel. De son côté, le Comité Stratégique de Filière « Nouveaux Systèmes Énergétiques » (CSF NSE) lance la plateforme « Je-décarbône.fr », qui met en relation offreurs de solutions innovantes, équipementiers et industriels.

De tout cela, Décarb'Innov se veut être l'écho pour que notre région poursuive son développement économique tout en préservant notre environnement !

ÉMISSION SPÉCIALE

Diffusée à partir du CEA Tech Hauts-de-France

PROGRAMME :

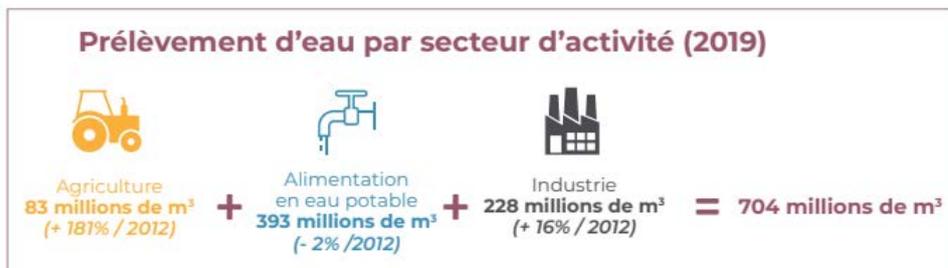
- L'offre technologique du CEA au service de la décarbonation de l'industrie - *Olivier DUCLOUX, Directeur - CEA-Tech*
- Solutions intégrées de décarbonation et efficacité énergétique, présentation de la plateforme « Je-Décarbône.fr » - *Olivier Vanlerenberghe, Directeur Développement - John Cockerill IRS*
- AMI Résilience Énergétique - *Fabrice LEFEBVRE, Président - SATT Nord*
- Les e-carburants au service de la décarbonation - *Vincent PIEPIORA, Président - Energo*
- Quand la chaleur fatale devient utile - *Gilles DAVID, Président - Enertime*
- Le solaire thermique au service de la décarbonation - *Paul BOULC'H, Directeur manager - Planet Soar*
- Production massive d'hydrogène renouvelable - *Frédéric GERARD, Chef de Projets - H2V*
- Des batteries décarbonées pour l'avenir de la mobilité - *Gilles MOREAU, Co-fondateur - Verkor*
- TERRAO réduit fortement le coût de captage de CO2 - *Jaouad ZEMMOURI, Président - Terrao*

Pour visionner cette émission spéciale, rendez-vous dès le 8 décembre sur notre chaîne Youtube ou sur [polenergie.org](https://www.polenergie.org)

— ACTU ÉNERGÉTIQUE —

ENTRE USAGES CONCURRENTIELS ET RESSOURCES EN TENSION : UNE STRATÉGIE RÉGIONALE NÉCESSAIRE POUR L'EAU

Du fait du changement climatique, l'eau devient une ressource en tension, même dans notre région pourtant historiquement pourvue de précipitations abondantes. Le récent rapport du CESER nous invite à penser une politique régionale ambitieuse pour répondre à cet enjeu grandissant.



Extrait du rapport CESER - « Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France »

La région, à l'image de toute la France, a souffert cet été de pénuries d'eau historiques. Essentielles pour la biodiversité, l'agriculture et les usages quotidiens de la population, l'eau est également une ressource incontournable pour l'industrie. En Hauts-de-France, 32% de l'eau est destinée à l'industrie, en augmentation de 16% en l'espace de 10 ans. Plus de 55% des prélèvements sont réservés à l'alimentation en eau potable et environ 12% revient à l'agriculture.

Selon ce même rapport, la recharge annuelle régionale devrait s'amenuiser au fil des années (potentiellement jusqu'à -46% à horizon 2070).

Dans ce contexte, une stratégie eau doit être envisagée pour les industries dépendantes de cette ressource afin de se préparer à une baisse de sa disponibilité. Cette stratégie se porte sur trois niveaux :

- Les prélèvements : quelle quantité nécessaire et quelle qualité minimum ?
- Les usages : quels procédés nécessitant de l'eau et comment améliorer leur efficacité ?
- Les rejets : quelles température et dépollution – réalisée en interne ou en externe – essentielles pour un retour en milieu naturel sans conséquence sur l'environnement ?

Ces réflexions sont d'autant plus importantes que des usages concurrentiels voient le jour, notamment pour la production d'hydrogène vert. 9L d'eau sont en effet nécessaires pour produire

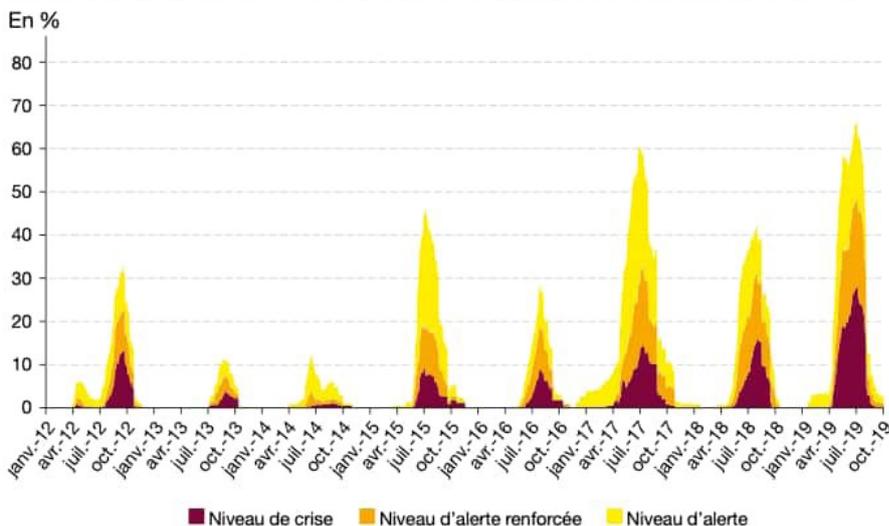
1 kilo d'hydrogène, plus encore s'il y a du refroidissement. D'après des études portant sur des projets annoncés par les acteurs économiques et publics des Hauts-de-France, les besoins de la région en hydrogène vert seront entre 120 000 et 175 000 tonnes par an en 2030 (étude Pôlénergie et France Hydrogène). Ceci correspond d'ores et déjà à plus d'un million de m³ d'eau prélevés en plus. La croissance de ces besoins, inévitable avec le déclin à venir des énergies fossiles, est à mettre au regard des tensions que subissent la ressource, notamment durant des étés de plus en plus chauds et secs.

Si la situation hydrique de la France

reste satisfaisante, l'eau disponible par habitant étant deux fois supérieur au seuil de stress défini par l'OMS, elle pourrait rapidement se détériorer. Le bassin Sèvre Niortaise et Mignon constitue ainsi un triste exemple à ne pas suivre : une sanctuarisation qui s'effectue sans débat, sans stratégie ni vision de l'intérêt général. Une partie de l'eau est accaparée par un petit nombre via des « méga-bassines », suscitant de fortes contestations car excluant de facto l'ensemble des autres acteurs régionaux. Dans ce bassin, seuls 10 à 15% des agriculteurs irriguent leurs cultures.

La crise climatique doit donc nous pousser à penser une stratégie nationale déclinée à l'échelle régionale, en concertation avec les agriculteurs, industriels et citoyens, dans l'intérêt de tous, y compris de l'environnement et de la biodiversité.

ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA PART DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN CONCERNÉE PAR DES MESURES DE RESTRICTION DES EAUX SUPERFICIELLES



Note de lecture : début septembre 2017, les mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent à 61% du territoire métropolitain. 14% du territoire est concerné par des mesures de crise, 17% par des mesures d'alerte renforcée et 30% par des mesures d'alerte.

Note : quatre niveaux de restriction s'appliquent en fonction de la situation : vigilance (information et incitation), alerte (limitation d'utilisation), alerte renforcée (limitation d'utilisation), crise (interdiction totale ou partielle).

Champ : France métropolitaine.

Source : MTE – MAA, Propluvia, 2020. Traitements : SDES, 2020

PLAN D'AIDES DE L'ETAT AUX ENTREPRISES, FACE À L'ENVOLEE DES PRIX DE L'ÉNERGIE



Le gouvernement a présenté vendredi 18 novembre un système « nouvelle version » d'aide aux entreprises. Prolongation, renforcement et simplification sont au rendez-vous de cette nouvelle mouture. Nous avons demandé à Phare conseils de nous aider à y voir plus clair.

Rappelons tout d'abord les dispositifs déjà mis en place :

- les TPE (moins de 10 salariés et moins de 2 millions d'€ de chiffre d'affaire) souscrivant un contrat de puissance au maximum de 36 kVA sont éligibles au bouclier tarifaire limitant l'augmentation des prix à 15% au maximum au 1er février 2023.
- la TICFE est fortement réduite depuis le 1er février 2022 : cette taxe est soit de 0.5 €/MWh, soit de 1€/MWh selon la puissance souscrite au lieu de 22,5 €/MWh pour le taux normal.
- Le dispositif dit ARENH est maintenu. Ce dispositif permet de bénéficier d'une partie de son approvisionnement à un prix de 42€/MWh en 2023. Ce droit est calculé par les fournisseurs pour chaque site. 100 TWh sont disponibles au niveau national en 2023. En cas de dépassement de ce volume, les droits de chaque site sont réduits d'un pourcentage équivalent pour tous les sites : c'est l'écrêtement. Les entreprises sont appelées à regarder de près les conditions contenues dans leurs contrats de fourniture pour une bonne répercussion de l'ARENH au niveau de leur facture.

Pour l'année 2022 et depuis le 19 novembre 2022 est mise en place une aide plafonnée à 4 millions d'euros. Son accès est facile, puisque seuls deux critères sont à respecter :

- le dépassement du montant annuel de sa facture énergétique (gaz, électricité, chaleur et froid) est au minimum de 50% par rapport à 2021
- les dépenses d'énergie sur la pé-

riode de demande d'aide sont supérieures à 3 % du chiffre d'affaires 2021 (le calcul est fait mois par mois soit sur la période éligible)

Le montant des factures correspond au prix complet incluant l'acheminement et toutes les taxes, sauf la TVA. Notons que le critère de la baisse de l'Excédent Brut d'Exploitation est supprimé. Le dossier de demande d'aide est donc sérieusement allégé et l'obligation de présenter une attestation de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est supprimée.

La formule de calcul de l'aide (pour celle plafonnée à 4M€ sur la période mars 2022-décembre 2023) est la suivante :

Montant de l'aide = 50 % x Q x (P - 1,5 x P_{ref})

- Q = volume consommé sur le mois, en MWh
- P = le prix payé en moyenne sur le mois, en €/MWh (complet hors TVA)
- P_{ref} = le prix annuel moyen payé en 2021, en €/MWh (complet Hors TVA)
- La formule s'applique mois par mois et pour chaque énergie séparément

Également depuis le 19 novembre 2022, des aides renforcées et plafonnées à 50M€ ou 150 M€ sont mises en place : elles concernent les clients les plus énérgo-intensifs et dont l'EBE subit une baisse ou devient négatif ; l'intensité de l'aide est de 65% ou 80% ; le taux de 80% est limité aux industriels œuvrant dans un secteur exposé au risque de fuite carbone (délocalisation des productions, donc des émissions, dans des pays non soumis à une

contrainte sur le CO2, mais également industriels concurrencés par des sites de production situés dans des pays non soumis à une contrainte sur le CO2)

L'aide est à demander sur le site suivant : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>. Un simulateur est également disponible.

Pour l'année 2023, l'Etat met en place l'amortisseur d'électricité : il s'agit d'un dispositif permettant de protéger les entreprises qui ont signé des contrats avec les prix les plus élevés. Le plafond d'aide unitaire est renforcé et sera défini par un indicateur présent sur les factures et devis des entreprises et collectivités locales et sera appliqué par les fournisseurs d'électricité. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2023 pour un an.

L'amortisseur sera destiné à toutes les PME (moins de 250 salariés, 50 M€ de chiffre d'affaires et 43 M€ de bilan) non éligibles au bouclier tarifaire et à toutes les collectivités et établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut. Toutes les TPE qui ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire lorsqu'elles souscrivent un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance supérieure à 36 kVA et toutes les PME bénéficieront de cet amortisseur électricité. L'éligibilité du dispositif s'étend aux entreprises, qu'elles aient déjà signé un contrat ou qu'elles soient en cours de renouvellement, dès lors que le prix du MWh de référence pour la part d'approvisionnement au marché de leur contrat est supérieur à un niveau de 325€/MWh. L'amortisseur se matérialisera par une aide forfaitaire sur 25 % de la consommation des entreprises, permettant de

compenser l'écart entre le prix plancher de 325€/MWh et un prix plafond de 800€/MWh. L'amortisseur sera plafonné à 800€/MWh afin de limiter l'exposition du budget de l'État à la flambée des prix : l'aide maximale serait donc d'environ 120€/MWh pour les entreprises concernées.

En ce qui concerne les modalités d'application, l'aide sera portée directement sur la facture d'électricité des consommateurs, puisque l'État compensera directement les fournisseurs. Les entreprises auront toutefois à confirmer à leur fournisseur de quel statut elles

relèvent : PME, association, collectivité ou établissement public sans activités concurrentielles.

Des précisions pratiques sont en cours de rédaction ; toutefois les premiers éléments indiquent que l'aide sera calculée sur la part « électron », hors coûts d'acheminement et hors taxes. L'amortisseur viendra réduire le prix annuel moyen de la part électron à 180 €/MWh sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite d'un plafond d'aide unitaire de cette part électron du contrat à 500 €/MWh. La réduction maximale du prix unitaire

sera de 160 €/MWh sur la totalité de la consommation.

Toutes ces informations sont issues des diverses communications gouvernementales ; il est possible de retrouver des éléments sur la note explicative : https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/cabcom/plan_resilience/gaz_electricite/0_accueil/nid_25622_plan-resilience_aide_energo.pdf et le site <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite> pour demander l'aide 2022.

— OPPORTUNITÉS & APPELS À PROJETS —



OPPORTUNITÉS : UN ACCOMPAGNEMENT POUR BOOSTER VOTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan de relance européen, la Région Hauts-de-France et le fonds FEDER REACT EU se mobilisent en s'appuyant sur Pôlénergie pour aider les PME à accélérer leur transition énergétique et leur décarbonation.

Dans le contexte de l'augmentation des prix de l'énergie et leur volatilité, de la réglementation qui se renforce pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, Pôlénergie peut vous accompagner dans votre transition énergétique et votre décarbonation.

• Objectifs :

- Faire de la transition énergétique et de la décarbonation une opportunité économique pour votre entreprise.
- Décarboner votre activité, diminuer votre dépendance aux énergies fossiles et vos émissions de gaz à effet de serre.
- Définir vos choix stratégiques selon des critères techniques et

économiques.

- Améliorer votre image en interne comme en externe et anticiper les évolutions de la réglementation.

• Cible :

PME des Hauts-de-France au sens européen : – 250 salariés (nous consulter pour vérifier votre éligibilité)

• Moyens :

Un accompagnement par des ingénieurs spécialistes de l'énergie avec une prise en charge directe entre 50% et 90% du coût par le FEDER REACT EU, sans dossier à réaliser et sans avance de frais de la part de l'entreprise.

• Axes :

- Bilan Carbone, stratégie de décarbonation, étude de potentiel ENR électrique et thermique, ...
- Plan de comptage des énergies, schéma directeur des énergies pour les bâtiments soumis au décret tertiaire.

- Étude de sensibilité au prix des énergies, étude d'adaptation de votre flotte mobilité.
- Suivi opérationnel de mise en place des mesures retenues d'efficacité énergétique et de décarbonation.

• Atouts de l'offre Pôlénergie :

- Un tiers de confiance indépendant, aux compétences avérées sur l'ensemble du mix énergétique;
- Un accompagnement sur-mesure;
- Des solutions rapides à déclencher;
- Un interlocuteur Pôlénergie attitré;
- Un retour d'expérience significatif sur les solutions de décarbonation pour les entreprises;
- Une connexion directe avec les financeurs potentiels;
- Un accompagnement pour mobiliser ces financements.

Vous souhaitez être accompagné pour vérifier votre éligibilité à ce dispositif ?

Contactez-nous : contact@polenergie.org

L'ANR LANCE LE PREMIER APPEL À PROJETS DU PEPR POUR LA R&D DANS LES TECHNOLOGIES DE L'HYDROGÈNE



L'Agence nationale de la recherche (ANR) a ouvert le 30 novembre le premier appel à projets du nouveau Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) sur l'hydrogène décarboné. Ce dernier a pour vocation de soutenir des activités de R&D amont (TRL de 1 et 4) au plus haut niveau mondial, en support aux industriels de la filière et répondant aux priorités définies dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène. L'appel à projets cible cinq axes : l'électrolyse de l'eau à basse température, la production d'hydrogène par photo(électro)catalyse, la combustion de l'hydrogène, le stockage de l'hydrogène en milieu liquide et sous forme d'ammoniac, et l'intégration des PEM dans des systèmes pour application au transport lourd. Cet appel est destiné à soutenir des consortiums d'équipes de recherche publique. L'aide demandée ne pourra être inférieure à 600 k€.

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS - SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'AMÉLIORATION DE LA RECYCLABILITÉ, LE RECYCLAGE ET LA RÉINCORPORATION DES MATÉRIAUX (RRR)

Cet appel à projets RRR vise à financer l'innovation pour lever les freins technologiques aux différentes étapes de la chaîne de valeur du recyclage, autour de six thématiques : technologies de tri, plastiques, métaux stratégiques, papiers et cartons, textiles, matériaux composites.

Cet appel à projets (AAP) s'inscrit dans le plan « France 2030 » doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Il se décline notamment en une Stratégie Nationale « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » - qui a comme objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes.



Appels projets en cours jusqu'au 30 juin 2023

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

Vous souhaitez être accompagné pour compléter un dossier ou vérifier votre éligibilité à un appel à projets ?
Contactez-nous : contact@polenergie.org



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS.
RENDEZ-VOUS EN 2023 !

